PagesJaunes Petites Annonces
Société anonyme au capital de 7 575 945 euros
Siège social : 7, avenue de la Cristallerie
92317 Sèvres Cedex
479 709 743 RCS Nanterre

ERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

EXTRAIT
PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2009

Le 16 juin deux mille neuf, à 17h30 heures, les administrateurs de la société PagesJaunes Petites Annonces (la « Société ») se sont réunis en Conseil d'administration, sur convocation régulière de Monsieur Gilles Clouët des Pesruches, Président Directeur Général.

Etaient présents :

- Monsieur Gilles Clouët des Pesruches, Président Directeur Général,
- Madame Ghislaine Mattlinger, Administrateur,
- Monsieur Jean-Marie Guille, Administrateur,
- Monsieur Dominique Paoli, Administrateur.

- DEBUT DE L'EXTRAIT -

3°/ Pouvoirs a conférer dans le cadre de la fusion par voie d'absorption de la société PagesJaunes Petites Annonces par la société PagesJaunes

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs à Monsieur Gilles Clouët des Pesruches, Président Directeur Général de la Société, avec faculté de délégation, à l'effet de mener à bon terme la réalisation de la fusion par voie d'absorption de la Société par la société PagesJaunes dans les conditions qui viennent d'être précisées, et ceci le 31 décembre 2009 au plus tard.

En conséquence, le Conseil d'administration délègue au Président Directeur Général, avec faculté de délégation, les pouvoirs suivants dont l'énumération n'est pas limitative

- conclure et signer avec PagesJaunes la convention par laquelle la Société apportera à PagesJaunes, en vue de sa fusion, l'universalité de son actif, à charge de son passif, notamment aux conditions exposées au Conseil d'administration par son Président,

- établir et signer toutes pièces, actes et documents complémentaires réitératifs ou rectificatifs, élire domicile, substituer, déléguer tous pouvoirs, constituer tous mandataires et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ou utile en vue de la conclusion et de la réalisation de ladite opération de fusion,

- remplir toutes formalités préalables à cette fusion, notamment en ce qui concerne le dépôt et la publication du projet de fusion,

- en cas d'opposition faite à ladite fusion, intervenir dans toutes procédures,

- remplir toutes formalités et publications postérieures à cette fusion.

Tous pouvoirs sont en outre conférés à Monsieur Gilles Clouët des Pesruches, Président Directeur Général, à l'effet de signer la déclaration de régularité et de conformité prévue à l'article L. 236-6 du Code de commerce.

- FIN DE L'EXTRAIT -